

PSC À LA DGAC



LES NOUVEAUX CONTRATS SANTÉ DÉBUTERONT LE 1ER MAI 2026

Une campagne d'information sera faite par la société ALAN à partir de février via :

- des webinaires
- des permanences sur différents sites
- site web

Le but est de permettre aux agents en activité d'adhérer à la mutuelle ou d'avoir les informations de dispense dans les cas prévus.

Un parcours d'affiliation est également prévu pour les agents retraités ou futurs retraités et un simulateur de cotisation sera mis en place.

L'affiliation à la mutuelle est facultative pour les retraités.

Pour les agents à l'étranger, en Nouvelle Calédonie et en Polynésie un partenariat avec APRIL est prévu. Sur ce point des mises à jour sont en cours pour tenir compte des particularités locales. **FO a demandé un point spécifique qui sera abordé à la CPPS du mois de mars.**

La protection PRÉVOYANCE MGAS sera découplée du contrat SANTÉ à compter du 1er Mai 2026.

Un nouveau contrat prévoyance sera proposé. Des simulateurs seront disponibles sur le site MGAS pour permettre aux agents de comparer.

FO regrette que le même opérateur n'assure pas la protection SANTÉ et PRÉVOYANCE. Cela vient du fait que ALAN qui a été choisi n'assure pas le volet prévoyance.

Pour tout renseignement contactez vos représentants FO à la CPPS :

Pierre MEYBON / Dominique THOMAS
fo-cpps-bf@aviation-civile.gouv.fr



Les Syndicats FO de la **DGAC**

FODGAC.FR